

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 132

Nachruf: In memoriam : Emile Nicolet

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eh bien oui, il y a, même chez nous, une légère marche en avant de l'Idée. D'abord, comme on nous l'écrit de Winterthour, la fusion de la ville et des communes voisines ayant amené une réorganisation complète de l'administration municipale, deux femmes ont été élues dans la Commission d'assistance publique, trois dans la Commission scolaire (dont notre collaboratrice, Mme Studer-de Goumens) et deux dans la Commission de l'Ecole des Métiers. C'est un progrès d'autant plus sensible que le choix de ces candidates a été déterminé uniquement par leurs compétences et leurs aptitudes personnelles, et non par des questions de parti. Le fait mérite d'être signalé, et en félicitant les élues, nous espérons que ce petit progrès sera suivi de beaucoup d'autres. Anglaises, Américaines et Scandinaves n'ont-elles pas fait leur apprentissage de la vie parlementaire dans des Commissions municipales ?

Et enfin, le spectre de l'exclusion des femmes mariées des postes de maîtresses d'école a été définitivement enterré par le Grand Conseil zurichois. La situation était dangereuse, et il s'en est fallu de peu — de deux voix toute juste — que la question ne dût être posée devant les électeurs : on sait trop bien d'avance quel aurait été alors le résultat ! Heureusement que 55 députés seulement, au lieu des 57 qui auraient formé la minorité réglementaire d'un tiers des voix, se sont prononcés pour cette mesure d'exception, et que la grande majorité du Grand Conseil s'y est déclarée complètement opposée. Il faut signaler à ce sujet le discours très ferme et très convaincant de M. Mousson, président du Conseil d'Etat ! Heureuses, les Zurichaises, qui ont pour chef de leur gouvernement un féministe aussi déterminé ! Car, malgré les discussions qui ont eu lieu ici même, et en dépit des arguments avancés pour justifier l'initiative Lange excluant les femmes mariées de ces postes, nous persistons à dire que la question de concilier devoirs professionnels et devoirs familiaux relève de la conscience de chaque femme, que toute femme dans cette situation doit être laissée libre de prendre sa décision par elle-même, sans qu'elle lui soit imposée comme à une incapable par une réglementation, pour l'établissement de laquelle elle n'a pas même été consultée ! Nous voilà débarassées d'un souci à Zurich. Que va-t-il maintenant se passer à Bâle ?

E. Gd.

1 FEUILLETON DU MOUVEMENT FÉMINISTE

VARIÉTÉ

De quelques arguments antisuffragistes

On m'a demandé d'exposer ici quelques-unes des raisons que l'on fait valoir contre le suffrage féminin. On aurait tout aussi bien pu me charger de batailler contre les nuages, ou de les chasser en soufflant contre eux. Pas plus que je ne puis les dissiper avec des soufflets ou des canons à grêle, je ne réussirai, par les armes de l'éloquence féminine, à venir à bout de l'hostilité des antiféministes. Aurais-je la prétention de la vaincre par la vertu de la logique ? En aucune façon. Quoique insaisissables, les nuages existent, et leur réalité s'impose à nos sens. Il en est de même de l'hostilité des antisuffragistes : elle est insaisissable, et cependant elle existe et se manifeste. Ce ne sont ni l'expérience, ni une logique rigoureuse, ni l'esprit chevaleresque, qui lui fournissent ses éléments ; c'est bien plutôt le sentiment. L'entreprise serait vaine, de combattre des sentiments par la logique et le raisonnement ; d'autant plus que les sentiments auxquels nous avons affaire ici se meuvent dans des profondeurs ténébreuses, d'où ils ne remontent pas volontiers à la surface, où la lumière de la raison pourrait les atteindre.

IN MEMORIAM

Emile Nicolet

Nous apprenons avec chagrin, au moment de mettre sous presse, le décès survenu le 21 décembre de M. Emile Nicolet, député au Grand Conseil de Genève, député au Conseil National, conseiller administratif de Plainpalais, et nous tenons à ce que notre journal joigne aussitôt sa voix aux manifestations de tristesse que font surgir ce départ prématué.

Car si M. Nicolet était surtout connu comme un des chefs indiscutés du socialisme suisse-romand, il était d'autre part un féministe très convaincu, et il l'a prouvé à plusieurs reprises par sa collaboration efficace à nos travaux. Nous ne pouvons oublier, en particulier, sa participation très active à la double campagne en faveur de l'institution des prud'femmes à Genève, au printemps et en été 1914, durant laquelle il se dépensa sans compter. Il faisait déjà à ce moment-là d'ailleurs, et depuis 1912, partie du Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, dont il est resté membre jusqu'en 1919 ; et son état de santé l'a seul empêché de participer personnellement à notre dernière campagne précédant la votation populaire sur le suffrage féminin en octobre dernier. Toutes les fois qu'au Grand Conseil ou ailleurs, l'occasion s'est offerte de défendre les droits de la femme, il n'y a jamais manqué, et cela non pas seulement parce que notre revendication figurait au programme de son parti, mais par profonde conviction personnelle.

Ce n'est pas uniquement en matière de suffrage, d'ailleurs, que M. Nicolet a été un partisan de notre cause. Dans le domaine économique, il a travaillé, plus que beaucoup d'autres, pour l'amélioration du sort de la femme. Sa situation de secrétaire de la Fédération des Ouvriers des Transports, du Commerce et de l'Alimentation, qu'il occupa bien des années durant, et jusqu'au moment où la maladie impitoyable dont il était atteint l'obligea à renoncer à une activité de ce genre, l'avait mis en contact direct avec toutes les misères de l'exploitation féminine dans bien des métiers. (Il donna à ce sujet à l'Union des Femmes de Genève, en mars 1914, une conférence très suggestive). C'est à son initiative et à son infatigable dévouement que les ouvrières

Quant à la nature de ces sentiments elle nous a été souvent dévoilée. Lors de la votation populaire bâloise sur le suffrage féminin, par exemple, parmi les nombreuses affiches dont partisans et adversaires du vote des femmes couvraient à l'envi nos murs, l'une s'inspirait de la vie de famille. Le père, revêtu d'un tablier de cuisine, et dans une attitude gauche et désespérée, donne le biberon au nourrisson, cependant que derrière lui et à ses côtés, le tirant par les coins de son tablier, sont groupés les rejetons plus âgés, chacun, par ses contorsions et sa physionomie, personnifiant un cri d'angoisse, une accusation vivante contre la mère dénaturée. Et celle-ci ? Semblable à une mère, nous la voyons, au milieu d'un cercle d'autres furies débraillées, criant, gesticulant et grimaçant sur la place publique. Ainsi vont les choses quand les femmes se mêlent de politique.

Les électeurs ont-ils vraiment pris au sérieux ce conte effroyable ? Je n'en sais rien. Et comment pourrais-je le comprendre ? Je vois que ses auteurs sont les mêmes personnages que ceux qui prêchent sur tous les toits qu'il est impossible à la femme de renier sa nature ; qu'elle est et restera femme et mère. Il est vrai qu'ils en concluent qu'elle ne peut exercer les droits politiques. Mais nous aurons à revenir sur ce point-là.

En s'adressant à l'ouvrier, il a fallu tenir un autre langage. On lui a peint sa blague à tabac, bien-aimée et fripée, et, à côté d'elle, un verre où le vin mettait son reflet. Ces deux objets lui disaient clairement : « Pauvre homme ! Quel agrément as-tu, dans ta vie de bête de somme ? Un nuage de fumée de tabac, une

en tabacs, les blanchisseuses, les employées des bazars à deux sous, les biscuiteries, les sommelières, les vendeuses de journaux bien d'autres encore, durent des progrès dans leurs conditions de travail. La misère de certaines situations, les améliorations obtenues par l'organisation, ont fait le sujet d'articles qu'il donna à notre journal à différentes époques¹. Les institutrices primaires, durant leur campagne pour l'égalité des salaires, le personnel féminin des établissements hospitaliers officiels, ont également trouvé en lui un défenseur et un appui. D'autre part, l'Ouvroir de l'Union des Femmes l'avait vivement intéressé dès ses débuts, non pas seulement comme contribution à la lutte contre le chômage, mais aussi parce qu'il y voyait un moyen de relever la situation économique des victimes du *sweating system* en matière de travail à domicile. Et l'un de ses derniers actes, alors qu'il était déjà bien malade, fut de procurer à cet Ouvroir une commande de la commune qu'il administrait. Enfin, les services qu'il a rendus, par ses conseils, ses démarches, son influence, sans jamais mesurer sa peine ni son temps, sacrifiant ses forces et sa santé, à une foule de femmes ouvrières, qui luttent seules et péniblement contre les difficultés d'une vie à côté de laquelle la nôtre est un privilège, ne se comptent pas. Toutes ces voix-là de gratitude et de regrets devaient être entendues, et il appartenait à notre journal de s'en faire ici l'interprète.

Le féminisme en Chine

Nous empruntons à une lettre adressée à *Jus Suffragii* par une correspondante de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes les renseignements suivants, qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. On se représente encore trop souvent la Chine comme ceinte de son infranchissable muraille, et continuant au XX^e siècle *sa vie d'avant notre civilisation actuelle*. Pourtant ceux et celles que les grandes organisations internationales ont mis en contact avec les Chinois et les Chinoises modernes savent bien qu'il n'en est rien. Un des chefs de service au Secrétariat de la S. d. N., que nous avons eu l'occasion de rencontrer récemment, nous exprimait de façon charmante sa stupéfaction que les femmes suisses n'exercent pas encore leur droit de vote! et nombreuses ont été celles qui ont eu le plaisir

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 mars 1914, 10 mars 1915, 10 août 1915.

d'échanger des idées toutes modernes, lors du Congrès international des Ouvrières, avec la déléguée chinoise, Miss Zung. D'ailleurs, M. Wellington Koo, membre du Conseil de la S. d. N., et qui a ouvert à ce titre la II^e Assemblée plénière, est également un suffragiste convaincu. (Réd.)

Puisque nous n'avons pas pu, à notre grand regret, être représentées au Congrès suffragiste international de Genève, et en attendant que nous ayons le plaisir de l'être au prochain Congrès, je viens donner, en ma qualité de femme chinoise, quelques informations sur notre mouvement à nos sœurs d'autres pays. L'idée du suffrage progresse chez nous, mais n'a pas encore été réalisée complètement. Elle a fait ses débuts à Canton, en février de cette année, et a été soutenue par toutes les femmes progressistes et tous les hommes à l'esprit large de la province de Kwantung. Plusieurs requêtes furent adressées au gouverneur, et un projet de loi déposé au Congrès d'Etat, mais qui malheureusement n'a pas été accepté. Mais ce qui vaut la peine d'être gagné n'est jamais réalisé du coup : aussi les chefs et les partisans de notre mouvement ne sont-ils nullement découragés, mais travaillent ferme au contraire pour gagner d'autres concours à notre cause. Nous comptons la voir triompher prochainement.

Les femmes chinoises ont d'ailleurs joui de beaucoup de libertés. Jamais, en situation normale, une Chinoise n'a été l'esclave d'un homme, comme on le croit couramment à l'étranger. Il est vrai que les habitudes quant au rôle de la femme comme la conception de celui-ci sont en train d'évoluer, mais la différence entre ce nouvel ordre de choses et l'ancien porte surtout sur le *genre* de liberté dont doit jouir la femme. On me comprendra mieux si je prends quelques exemples concrets :

Mariage. — Il n'a jamais existé de loi écrite réglant les conditions du mariage. Tout était fait d'après les traditions et les coutumes. Le vieux système des mariages arrangés par les parents n'existe plus pour ainsi dire que dans quelques villages reculés. L'engagement de mariage est pris par les jeunes gens qu'il concerne, mais ils doivent obtenir le consentement de leurs parents.

2. Fortune de la femme. — Nous n'avons pas de loi qui assure à la femme un droit d'héritage, ou qui, inversément, l'en prive. La coutume est qu'une femme qui n'a pas d'enfants

goutte de rouge; et ces furies de suffragistes veulent encore te l'ôter! Ta vie sera désormais dépouillée, décolorée et sans joie. Prends garde, ô homme! Il y va de ton confort et de tes aises, il y va de ton autorité et de ta supériorité! Ce n'est pas en vain qu'on a fait appel à l'égoïsme. C'est dans un de nos journaux qu'on a pu lire cet aveu sans fard : « Cette idée nous prend à rebrousse-poil; elle révolte tous nos instincts. » A Neuchâtel, un ivrogne s'est même rendu presque célèbre en déclarant fièrement, après le rejet par les électeurs du suffrage féminin : « C'est encore nous qu'on est les patrons! »

Après cela, il est superflu de dire que les partisans du vote des femmes ne remportèrent pas grand succès par leurs affiches qui faisaient appel au sentiment de justice et de responsabilité. « Voilà de belles paroles; mais qu'est-ce que la justice? nous objecta un adversaire. Le bien suprême ce n'est pas la justice, c'est le bonheur. »

Comment concilier le bonheur et le suffrage féminin? « La femme n'est heureuse, — à supposer qu'elle puisse l'être, — que dans sa maison, dans sa famille. Qu'elle reste donc chez elle! » — Plût à Dieu qu'elles y fussent toutes! Ce que les adversaires négligent de dire, c'est qu'il y a beau temps que l'industrie, le gain insuffisant de l'homme, le renchérissement de la vie, ont chassé les femmes de la maison. — « De plus, dit-on dans l'autre camp, quelles sont ces femmes qui ne peuvent plus rester à la maison? Pour la plupart, des célibataires; et lesquelles d'entre elles réclament le vote? Ce sont les vieilles filles, qui trou-

vent ce moyen d'épancher leur bile; on sait que ces créatures dédaignées deviennent facilement agressives. Et à quoi veulent-elles donc en venir? A régenter, disputer, intriguer, bavarder, à se mêler de tout et à brouiller tout le monde. Dieu nous préserve d'un gouvernement de femmes! Quelles boîtes à bavardages deviendraient les salles de nos Conseils, du jour où elles y entreraient et les inonderaient! » — Pour ce qui est de cette inondation, le danger n'en serait pas imminent; on aurait vite fait le compte des femmes qui s'arracheraient les fauteuils et les titres. Preuve en soient les expériences faites à l'étranger. Celles qui sont conscientes se demanderont si les emplois publics sont compatibles avec leurs autres devoirs. On parle tant et plus de l'instinct de la femme; on ne se lasse pas de répéter qu'elle ne saurait sortir de sa nature. Que l'on s'en remette donc à cet instinct de la femme et de la mère pour résoudre le problème de la femme députée. Quant à ce prétendu gouvernement des femmes et à la prochaine inondation féminine des salles de nos Parlements, je ne puis retenir une question : « Quel rôle pitoyable assument donc nos adversaires masculins? Ne semble-t-il pas qu'ils aient une étrange opinion d'eux-mêmes? S'il en est ainsi, il faut d'autant plus se hâter de reconnaître le droit de vote des femmes, afin que celles-ci puissent rassurer les hommes et leur rendre confiance en eux-mêmes. »

De ce côté-là, l'entrée des femmes dans la vie politique ne présente aucun danger. Qu'en serait-il, d'autre part, de la vie politique, hors ses Conseils? La chose est plus sérieuse.